

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-257

présenté par

Mme Bechtel, M. Hutin et M. Laurent

ARTICLE 44**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	0	44 967 085
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	0	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	44 967 085
SOLDE	-44 967 085	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à attirer l'attention du gouvernement sur l'importance de l'action n°01 « Journée défense et citoyenneté » du programme n°167 « Liens entre la Nation et son armée » de la mission Anciens combattants.

Il n'entend pas réduire les crédits consacrés à cette action mais les partager entre le budget du Ministère de la Défense et celui de l'Education nationale. Il est en effet proposé par un autre amendement, de transférer partiellement le poids budgétaire de l'organisation de cette journée dans la mission Enseignement scolaire, programme n°230 « Vie de l'élève », action n°01 « Vie scolaire et éducation à la responsabilité ». L'objectif de ce partage est de prendre date sur la nécessité de renforcer les moyens permettant d'organiser la JPD.

Il ne s'agit pas de retirer à la défense nationale son rôle dans cette organisation, rôle qu'elle prend à cœur et qu'elle assume aujourd'hui largement. Tout au contraire, compte tenu de la réelle bonne volonté que mettent les autorités militaires à prendre leur part dans la sensibilisation des jeunes aux objectifs de la Défense nationale, il s'agit plutôt de renforcer la responsabilité et l'implication des enseignants dans la conduite d'une action déterminante pour l'esprit civique, dans le prolongement de leur mission d'éducation à la citoyenneté.

Aujourd'hui la Journée défense et citoyenneté (ex JAPD) est en principe organisée conjointement par les services du ministère de l'éducation nationale et les services du ministère de la défense. Le lien armée-nation ainsi mis en valeur fait toutefois l'objet d'une implication très variée selon les établissements scolaires en cause. Même si de plus en plus nombreux sont les enseignants qui comprennent l'intérêt de cette action, il reste une marge de progression souhaitable dans la prise de conscience de son intérêt et par suite dans l'implication des enseignants. C'est en effet un objectif particulièrement utile que d'encourager les lycéens à participer autant qu'il est possible à cette pratique du civisme qu'est une meilleure connaissance des objectifs de la défense nationale. C'est en même temps un élément de la pratique républicaine de la citoyenneté qui commence au collège et au lycée avec l'éducation civique.

Ce transfert est aussi un appel à une restructuration, qui pourrait intervenir progressivement, de la Journée Défense et Citoyenneté pour lui permettre de se dérouler sur une durée plus étendue. Un tel allongement est d'autant plus souhaitable que la JPD qui devrait à terme se transformer en une Semaine Défense et Citoyenneté offre également l'occasion de renforcer le dispositif permettant d'avoir une vue exacte du taux d'alphabétisation ou d'illettrisme et de permettre de repérer les handicaps.